

REVUE  
DE LA  
NUMISMATIQUE

**BELGE,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

2<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME I.

v. 7-8  
1851-52



BRUXELLES,  
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ  
9, RUE DE LA MADELEINE.

1851

## MONNAIES ROYALES

FRAPPÉES

**PAR PHILIPPE LE BON, DUC DE BOURGOGNE,**

A AMIENS ET A ST-QUENTIN.

---

Trois causes principales engageaient Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à conclure avec les Anglais le traité de Troyes, si contraire aux intérêts du roi de France. La première cause fut le désir du duc de se venger de la mort de son père, assassiné à Montereau ; la seconde la volonté des communes flamandes, dont les relations commerciales les portaient vers l'Angleterre plutôt que vers la France, toujours prête à leur ravir leurs privilèges et leur indépendance ; la troisième cause fut l'ambition du duc ; il croyait pouvoir agrandir sa puissance aux dépens de la France.

Tout avait souri à Philippe par suite de cette alliance, jusqu'à ce qu'une jeune femme, inspirée d'un saint enthousiasme pour la cause de la nationalité française et de la légitimité, sut remuer les masses, vaincre l'étranger qui voulait asservir la France, et faire triompher son roi légitime. Les triomphes de la Pucelle firent réfléchir le duc.

Fin, rusé et adroit, Philippe s'aperçut de suite qu'il était temps d'agir exclusivement dans ses propres intérêts, et d'abandonner l'Angleterre dans sa lutte avec la France. Les conférences d'Arras s'ouvrirent en septembre, et la paix fut signée entre le duc et les ambassadeurs de Charles VII,

malgré le serment qu'il avait fait de ne jamais conclure la paix sans l'intervention de l'Angleterre.

Les motifs qui avaient engagé le duc à entrer dans cette guerre disparurent par ce traité. Le roi de France désavoua l'attentat de Montereau, et en abandonna les auteurs à la vengeance de Philippe. Il pouvait donc assouvir ses passions sous ce rapport. L'indépendance tant désirée par les communes flamandes reçut une certaine garantie : le duc de Bourgogne ne devait plus, sa vie durant, faire foi ni hommage, ni service au roi pour les terres et seigneuries qu'il tenait du royaume de France; les féaux et sujets du duc ne pouvaient plus être contraints de s'armer au commandement du roi ni de ses officiers. Restaient encore les relations commerciales avec l'Angleterre, dont Philippe sut faire bon marché quand il s'agissait de sauver ses propres intérêts, mais que les communes ne voulurent pas sacrifier si facilement.

Jamais traité ne fut plus mal reçu par elles que celui d'Arras; et quand plus tard Philippe voulut les faire marcher contre les Anglais au siège de Calais, elles abandonnèrent le duc, non par lâcheté, comme on l'a dit, mais par sympathie pour les Anglais, et parce que quelques-unes d'entre elles avaient le droit de se retirer après un certain nombre de jours d'*ost*, droit dont elles ne firent jamais usage tant qu'il s'agissait de marcher contre les Français.

Le désir du duc d'augmenter sa puissance au détriment de la France était également satisfait, du moins en partie. En souscrivant au traité si honteux d'Arras, Charles VII cédait au duc les comtés de Mâcon et d'Auxerre et la châellenie de Bar-sur-Seine, les villes et les châellenies de

Péronne, de Roye, de Montdidier, de Saint-Quentin, de Corbie, d'Amiens, d'Abbeville, de Douvens, de Saint-Riquier, de Crèvecœur, d'Arleux, de Mortagne, et ne se réservait que le droit de les racheter pour quatre cent mille écus d'or.

Devenu maître de Saint-Quentin et d'Amiens, Philippe y fit frapper, pour son compte, des monnaies d'or et d'argent, au nom et aux armes du roi de France.

Nous donnons ici quelques détails sur cette fabrication, d'après un compte des boîtes des monnaies frappées en ces villes.

#### ATELIER DE SAINT-QUENTIN.

Gobert de Saint-Quentin était maître particulier de cet atelier. Depuis le 15 juin 1437, jour de la première livraison des monnaies, jusqu'au 24 janvier 1438 (v. st.), il avait fabriqué 47,200 écus d'or à la couronne. Leur valeur était de 25 sous tournois et 70 deniers de poids au marc de Paris.

Depuis le 27 février 1436 (v. st.), il avait fabriqué des *grands blancs à l'escu*, « qui ont cours pour dix deniers tournois la pièce à 5 deniers de loy, argent le roy, et de 6 sous 8 deniers de pois, au marc de Paris; dont a esté faite une délivrance. Et doit avoir le maistre particulier pour ouvraige et monnoyage de chacun marc d'œuvre 5 sous, 2 deniers tournois. Et pour chacun mil blancs deniers l'on met ung blanc denier en boiste. Et avoit en ladicte boiste 17 deniers desdicts blancs, qui valent 70 livres, 16 sous, 8 deniers blancs. Et poisent 212 mares 4 onces d'œuvre. »

Il fit en même temps une boîte « de *petitz blancs à l'escu*,

qui ont cours pour cinq deniers tournois la pièce à 8 deniers de loy argent le roy, et de 15 sous 4 deniers de pois au marc de Paris. Dont a esté faicte une délivrance le 27<sup>e</sup> jour de février 1456 (v. st.). En laquelle boiste avoit deux deniers desdiets petiz blans qui valent six livres d'iceulx petits blancs. Et poisent 9 mares d'œuvre. »

On y fabriqua aussi des *doubles deniers tournois noirs* « qui ont cours pour deux deniers tournois la pièce à deux deniers six grains de loy, argent le roy, et de 15 sols de pois au marc de Paris. Dont a esté faicte une délivrance le 27<sup>e</sup> jour de février l'an 1456 (v. st.). En laquelle boiste avoit six doubles tournois pour quatre livres et demie, qui poisent quatre mares deux tiers de marc d'œuvre. »

Des *petits deniers tournois noirs* furent fabriqués en même temps. « Ils ont cours pour ung denier tournois la pièce à un denier, douze grains de loy, argent le roy et de vingt solz de pois, au marc de Paris. Dont a esté faicte une délivrance le 27<sup>e</sup> jour de février l'an 1456 (v. st.). En laquelle boiste avoit cinq deniers petits tournois pour cinq mares qui poisent cinq mares d'œuvre. »

Ce compte contient un long chapitre consacré aux dépenses faites pour la restauration du bâtiment qui servit à l'atelier monétaire.

Dans le chapitre des dépenses faites pour voyages, on voit que le roi donnait la main au duc pour faire circuler la nouvelle monnaie frappée par celui-ci. Un individu fut chargé par le bailli de Saint-Quentin et le conseil du roi de porter des lettres aux changeurs de la ville de Cambrai, afin qu'ils donnassent cours aux écus du roi. Celui-ci demanda même au duc la permission de pouvoir faire

publier à Saint-Quentin son ordonnance sur les monnaies étrangères.

Plus loin se trouve un passage relatif à un faux monnayeur de la ville de Hal. « A Lambert Pieron, garde de ladite monnoie de St-Quentin, pour ung voyage par lui fait par l'ordonnance du bailli de St-Quentin portant lettres de monseigneur de Bourgogne au bailli de la ville de Hal, affin de prendre prisonnier l'oste de l'ostel de l'eschiquier de ladiete ville, lequel avoit esté accusé par ung sien varlet qui fut prins en la ville de St-Quentin, et mis à exécution pour aucuns deniers contrefaitz à ceulx qu'on forgeoit à la monnoie de Valenciennes, desquels ils avoient apporté et mis liars en plusieurs lieux. »

#### ATELIER D'AMIENS.

Il fut frappé dans cet atelier à peu près les mêmes espèces que dans celui de Saint-Quentin. Pierre Fromont, maître particulier de la monnaie, livra, du 24 septembre 1457 au 16 février suivant, 6,000 deniers, dits *écus d'or à la couronne*; du 26 mars 1458 au 18 mai suivant, il en livra 7,600 autres, et du 22 mai de la même année au 15 février 1459, il fabriqua 14,400 des mêmes écus.

Il frappa aussi des *demi-écus d'or*, « qui ont cours pour douze sols six deniers tournois la pièce et de 140 deniers de pois au marc de Paris. Dont a esté faitte une délivrance le 4<sup>e</sup> jour de janvier 1458 (1459 n. st.). Et avoit en ladiete boiste ung denier qui fait 200 deniers d'or. »

L'atelier d'Amiens produisit aussi des *grands blancs* qui eurent la même valeur et les mêmes aloi et poids que ceux fabriqués à Saint-Quentin. Il en fut fait trois livrances, à

savoir : les 11, 19 et 26 octobre 1437. « Et doit avoir pour ouvrage et monnayaige de chacun marc d'œuvre 4 sols 2 deniers tournois. Et pour chacun 60 sols de blancs l'on a mis ung blanc denier en-boiste. Et avoit en ladicte boiste 15 deniers desdicts blancs qui valent 65 livres d'iceulx blancs. »

« On y fabriqua aussi des deniers nommés *petits blancs à l'écu*, « qui ont cours pour 5 deniers tournois la pièce, à 5 deniers de loy argent le roi et de 13 sols 4 deniers de pois; au marc de Paris; dont a esté faicte une délivrance par ledict Pierre Fromont le 11<sup>e</sup> jour dudict mois d'octobre 1438 dessus dict. Et avoit en ladicte boiste 2 deniers desdicts petitz blans, qui valent 4 livres d'iceulx blans; et poisent 6 marcs d'œuvre, où il y a deux marcs 4 onces d'argent. »

« Des *petits deniers parisis* noirs y furent aussi frappés. « Ils ont cours pour ung denier parisis la pièce, à ung denier 12 grains de loy, argent le roy, et de 16 sols de pois au marc de Paris; dont a esté faicte une délivrance le 12<sup>e</sup> jour de novembre l'an 1457. Et avoit en ladicte boiste 5 deniers parisis, qui valent 12 livres de parisis; et poisent 15 marcs d'œuvre où il y a ung marc, 7 onces d'argent. »

Quelles sont les monnaies royales frappées par le duc de Bourgogne? Voici ce que dit M. Combrouse de l'écu d'or à la couronne.

*Écu de Flandre*, du poids de 64 grains, bien conservé, de la collection Rousseau. Type de l'écu décrit sous le n<sup>o</sup> 292.



Briquet et étoile. CAROLVS, etc. (DEI GRATIA FRANCORVM REX. L'écusson royal aux trois lis

[2 et 1]). — *Rev.*  XPÆ\*VICIT\* etc. La croix est cantonnée de deux couronnes et de deux briquets.

(Combrouse, catal. n° 502.)

Le demi-écu d'or, frappé à Amiens, n'y est point décrit; mais il sera probablement au même type que l'écu.

Le *grand blanc* est également mentionné par M. Combrouse sous le n° 323. M. De Lombardy (1) donne la description d'un grand blanc, frappé par Philippe le Bon; comme suit :

1437, nov. — *Grand blanc au fusil (ou au briquet) de 10 den. tourn.* (30 pour un écu à la couronne) à 3 den.  $\frac{1}{3}$  arg. le duc; 80 au m. (gr. 3,059); pied 48°, 2° émis. — Briquet  KAROLVS FRANCORVM REX (2 croissants contournés et superposés entre les mots). Écu timbré d'une couronnelle, accosté de deux, dans trois arceaux. Annelet sous la pointe de l'écu. — *Rev.*  SIM \* ROME \* OMNI \* BENEVOIVM. Croix anglée de 2 couronnelles et de 2 fleurs de lis; au centre, une quartefeuille évidée avec un briquet en cœur; le tout dans quatre arceaux. — Mil. 27, gr. 2,975.

Le petit blanc n'est pas mentionné dans ces deux catalogues, ou du moins nous n'avons pas pu le reconnaître comme spécialement frappé par Philippe le Bon.

Il en est de même des *doubles tournois noirs* et des *petits tournois noirs*, frappés à Saint-Quentin, et des *petits deniers parisis*, frappés à Amiens. Les instructions données au gra-

(1) Catalogue des monnaies françaises de la collection de M. Rignault. Cet auteur y donne en outre la description d'un grand blanc frappé en 1436, par le duc de Bourgogne.



veur par le duc peuvent seules les faire reconnaître, et indiqueront probablement les points secrets auxquels on pourra distinguer les monnaies de même valeur frappées dans les deux ateliers.

Nos recherches, pour les retrouver, n'ont pas eu de succès.

CH. PIOT.

---